

Monsieur Martial Passi, Maire
Président de Givors développement
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès
69700 Givors

Objet : aménagement de la place de Bans et de la ZAC VMC

Monsieur Martial Passi, maire de Givors,

La 5 juin nous vous avons adressé un courrier comportant plusieurs demandes d'informations que je vous rappelle ci-dessous. Nous avons été étonné de recevoir une réponse, non pas de vous même, mais d'un monsieur « Jérôme Fuentès » qui a signé « Direction générale des services » sans aucune autre précision. Voulez-vous nous communiquer l'arrêté du maire qui donne délégation générale à ce monsieur Jérôme Fuentès ?

Un maire-adjoint honoraire de Givors, deux représentants d'une association de Givors s'adressant à Martial Passi, maire de Givors et à Martial Passi président de Givors développement, auraient pensé que la politesse exigeait que ce fût monsieur Martial Passi qui répondît...

Dans sa réponse pour le moins lapidaire, ce monsieur Jérôme Fuentès (direction générale des services) nous renvoie brutalement à Givors développement pour des questions posées concernant directement la ville de Givors, ce qui nous paraît, nous le répétons, bien cavalier. Car notre précédente lettre posait des questions à propos d'un immeuble place de Bans qui ne concernent que la ville de Givors, et non pas Givors développement qui n'est que le constructeur de cet immeuble construit sur des terrains appartenant à l'origine à la commune.

Je vous réitère nos demandes concernant la ville de Givors :

Le magasin Lidl a-t-il reçu le certificat de conformité des bâtiments qu'il occupe place de Bans ? Si oui, voulez-vous nous le communiquer s'il vous plaît ?

Une étude sur la nature du sous sol de la place de Bans a été réalisée par la mairie de Givors. Je vous prie de bien vouloir nous en communiquer les conclusions.

Nous aimerions prendre connaissance du procès verbal de visite de la commission de sécurité préalable à l'ouverture de Lidl, établissement recevant du public.

En ce qui concerne la ZAC de VMC, nous aimerions avoir connaissance du bilan financier de cette ZAC et prendre connaissance de son règlement, ce dernier n'étant plus disponible sur le site Internet de la ville de Givors.

Je vous prie d'agréer, monsieur Martial Passi, maire de Givors, l'expression de nos salutations distinguées,

Monsieur Martial Passi, maire de Givors, président de Givors développement,

En ce qui concerne les faits imputables à Givors développement dont vous êtes le président en tant que maire de Givors, nous vous répétons donc nos questions.

Un action judiciaire est en cours entre le promoteur et Givors développement concernant cet aménagement de la place de Bans. Cet immeuble accueillant du public, il est indispensable que ce public soit informé des problèmes posés.

Voulez-vous, en tant que président de Givors développement, nous indiquer la teneur de cette action judiciaire ?

Je vous prie de croire en nos meilleurs sentiments.

**Le président
Roger Reymond**

**Le vice-président
Alain Pelosato**

**Le secrétaire
Roland Ville**